



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du Budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 17 mars 2025.

La nomenclature comptable appliquée est la M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

La commune a adopté son Règlement Budgétaire et Financier le 6 mars 2023.

1. Informations statistiques, fiscales et financières (source fiche individuelle DGF 2024)

- Population au 01/01/2025 (source INSEE) : 3717

La « population totale » (3717) est égale à la « population municipale » (3634) augmentée de la « population comptée à part » (83), c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.

- Superficie : 2653 ha

- Longueur de la voirie : 80 184 m
- Prélèvement au titre du FNGIR : 261 121 €
- La Commune de Chaniers est membre de la Communauté d'Agglomération de SAINTES (FPU) depuis le 1^{er} janvier 2013.
Attribution de compensation à verser à l'EPCI en 2025 :
 - 274 994 € en fonctionnement
 - 10 664 € en investissement
- La Commune de Chaniers est chef-lieu de canton depuis le 1^{er} janvier 2014.
Elle centralise les résultats des élections pour les 26 communes du canton.

2. Ressources de fonctionnement :

Produits fiscaux directs : Article 73111

Libellés	Taux	Produits perçus 2024	Prévisions 2025
Taxe d'habitation		69 476	
Taxe d'habitation sur locaux vacants	17.35	17 365	72 818 pour l'ensemble
Taxe Foncière sur le bâti	44.37	1 737 075	1 789 886
Effet du coefficient correcteur		+ 63 975	+ 65 911
Taxe foncière sur le non bâti	45.35	67 076	68 116
Complément TH et TF		2 653	
Totaux		1 957 620	1 996 731

- Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2014,
- La commune a la possibilité de voter un nouveau taux de TH qui ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants depuis plus de 2 ans,
- La commune ne prévoit pas de hausse des taux cette année.

- **Article 74833** : allocations compensatrices de taxes foncières : 30 030 €

Dotations de l'Etat et autres :

	2023	2024	2025
Dotation Globale de fonctionnement (DGF)	350 422	351 197	354 561
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)	61 713	59 343	60 000 estimation
Taxe sur droits de mutation (Département)	160 468.90	118 911.30	80 000 estimation
Dotation de solidarité rurale (DSR)	460 198	489 544	507 758
Dotation nationale de péréquation (DNP)	63 363	72 345	73 891
Dotation élu local		163	163
Taxes sur les pylônes	61 528	67 556	71 092
Taxe d'aménagement	40 232.74	25 042.90	30 000 estimation
FCTVA retour sur investissement	72 819.17	111 106.34	264 000 estimation
FCTVA retour sur fonctionnement	11 558.72	11 840.63	4 500 estimation

3. Dépenses de fonctionnement :

		CFU 2024	Prévu 2025
011	Charges à caractère général	756 288.75	785 820
012	Charges de personnel	954 965.33	1 020 000
014	Atténuations de produits	540 148	541 178
65	Autres charges de gestion courante	235 859.77	281 649
66	Charges financières	88 000.24	188 000
67	Charges exception.	4 588.61	1000.80
68	Provisions risques	36 033.99	1 000
042	Opérations d'ordre	101 834.74	107 367
		2 717 719.43	2 926 014.80
			023 : 1 577 333
			4 503 347.80

Chapitre 014 : Depuis 2018, le prélèvement au titre de la Loi SRU est égal à 0 €

Pour rappel, en 2017, le prélèvement était de 43 722.88 €

4. Effectifs de la collectivité :

	1/1/2024	1/1/2025
Titulaires, stagiaires, dont dispo (0)	20	19
Contractuels	1	1
Saisonniers été 2025	3	3
Apprenti	0	0

5. Endettement :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier de l'année
2023	181 377.04	23 933.17	157 443.87	739 605.44
2024	181 377.04	18 167.31	163 209.73	582 161.57
2025	309 376.11	115 949.73	193 426.38	3 418 951.84
2026	286 560.74	107 404.13	179 156.61	3 225 525.46
2027	181 540.38	102 234.10	79 306.28	3 046 368.85

Emprunt (ou prêt relais) prévisionnel 2025 : 342 922 €

Ligne de trésorerie en cours : néant

6. Engagements 2024 reportés sur 2025 :

Dépenses : 67 528 €

-	2031 – Mission aménagement rue des sables et chemin des potagers	14 438 €
-	2031 – Audit énergétique sur 6 bâtiments communaux	19 000 €
-	2111 – Frais de notaire sur échange terrains chez corbin	840 €
-	2115 – Frais de notaire sur achat maison 15 avenue du 8 mai	5 000 €
-	21318 – Défense incendie	17 850 €
-	21318 – Adoucisseur salle omnisports	8 000 €
-	2188 – Achat aspirateur à eau	2 400 €

Recettes : néant

7. Résultats de 2024 :

Section d'investissement

Recettes de l'exercice :	6 380 939.03 €
Dépenses de l'exercice :	<u>4 432 204.75 €</u>
Résultat d'investissement 2024 :	+ 1 948 734.28 €

Résultat reporté : - 450 213.92 €

Résultat de clôture 2024 : **+ 1 498 520.36 € (001 au BP 2025)**

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	3 326 022.38 €
Dépenses de l'exercice :	<u>2 717 719.43 €</u>
Résultat de fonctionnement 2024 :	+ 608 302.95 €

Résultat reporté : + 544 236.85 €

Résultat de clôture 2024 : : **+ 1152 539.80 € (002 au BP 2025)**

8. Principaux projets pour l'année 2025 :

➤ « Budget principal » :

Section d'investissement :

➤ **Dépenses :**

- Construction d'un nouveau groupe scolaire 4 900 000 € (Autorisation de programme sur 2022-2026 pour un projet de 10 700 000€ TTC – délibération n°2023/08/057 du 11 décembre 2023)
Finalisation des phases A et B –lancement phase C
- Equipements sports et loisirs : remplacement jeux détériorés, création de terrains de padel tennis.
- Salle 10 : création de placards,
- Continuité de l'opération « Défense incendie »
- Etude travaux de rénovation de l'Eglise
- Travaux de voirie
- Etudes travaux de réfection des ponts de Malmort et de La taillée,
- Renouvellement du matériel services techniques
- Mise en place d'un service de police pluri communal avec les communes de Burie et Ecoyeux : équipement complet d'un nouvel agent.

- **Recettes :**

Subventions notifiées par l'Etat

DETR Construction école : 531 860€

Subventions notifiées par la CDA de Saintes :

Construction école : 1 051 000€

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **Section de fonctionnement : 4 503 347.80 €**
- **Section d'investissement : 5 531 112.36 €**



